



Casier judiciaire et exclusion à l'embauche

Par **ernest**, le **27/01/2008** à **17:27**

Bonjour,

En dehors des professions réglementées et des postes dans la fonction publique, quand doit-on fournir un bulletin du casier judiciaire ?

Est-ce une discrimination à l'embauche si l'employeur réclame le dit casier ? Quel en est son droit ?

Merci par avance.

Par **Jurigaby**, le **27/01/2008** à **20:02**

Bonjour.

On peut demande un extrait du bulletin 3 pour certaines professions non réglementées et dès lors qu'il y a un lien avec la fonction exercée: Banquier, agent de sécurité..etc